CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 14 octobre 2021

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 8/2021 du 30 août 2021 relatif à la modification du Règlement concernant la contribution aux équipements communautaires de la Commune de Villars-Sainte-Croix,

- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter la modification du Règlement concernant la contribution aux équipements communautaires de la commune de Villars-Sainte-Croix du 30 juillet 2013,

- de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le département cantonal.

Ainsi délibéré en séance du 14 octobre 2021.

La Présidente

Marielle Bartolucci

CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS STE-CROIX

La Secrétaire

Anita Cochard

2-8/2021/extrait_pv